

Conseil du 19e arrondissement du 8 mars 2023

Vœu relatif à la réouverture et la réhabilitation du Tunnel Forceval

Déposé par le Groupe des élu.e.s écologiste et citoyen du 19^e arrondissement

Considérant que depuis la construction du périphérique un tunnel passe sous la voie rapide, et maintient ouverte la rue Forceval qui relie les communes de Pantin et Paris ;

Considérant que ce tunnel a vocation à être emprunté par les piétons et les cyclistes dans le secteur de la Porte de la Villette afin de faciliter leurs déplacements, la structure de la porte de la Villette actuelle étant particulièrement inadaptée aux mobilités douces et actives ;

Considérant que le 24 septembre 2021, suite à l'installation le même jour sur le square de la Porte de la Villette d'un camp d'usagers de drogues, le tunnel a été muré des deux côtés en application d'un arrêté du préfet de police de Paris, afin d'y interdire la circulation et le stationnement ;

Considérant que cette mesure de fermeture a créé une contrainte importante sur la circulation des habitants tout en peinant à atteindre son objectif sécuritaire, les usagers de drogues étant par ailleurs présents sur l'ensemble du périmètre et notamment le square ;

Considérant l'évacuation des usagers de drogues qui occupaient ce square de la Porte de la Villette le 5 octobre 2022 ;

Considérant que la DEVE est en train de remettre progressivement en état le square de la Porte de la Villette : Nettoyage en profondeur, pose de terre végétale, élagage, abattage d'arbres pour des raisons de sécurité, plantations d'arbustes et engazonnage prévues, pose d'une petite barrière basse de parc ;

Considérant que le quartier a retrouvé sa tranquillité d'avant l'époque du camp.

Considérant que les murs qui condamnent le tunnel sont en passe de devenir des lieux de dépôts sauvages, illégaux, notamment de gravats de chantiers ;

Considérant la forte mobilisation des habitants, usagers du tunnel, qui souhaitent un retour à la normale, mobilisation qui s'exprime parfois par des graffitis éloquentes, sur les murs à démolir ;

Considérant que la préfecture de police refuse d'ouvrir le tunnel Forceval tant qu'un projet d'aménagement du tunnel n'aura pas été mis en place par la mairie de Paris ;

Considérant que le tunnel fait une largeur de 11,80 mètres, qu'il y a donc la place pour qu'un tiers lieu s'y installe tout en garantissant un passage dans les deux sens de 6 mètres de large pour les cyclistes et les piétons ;

Considérant qu'en 2017, le projet de mise à disposition par le conseil de Paris du tunnel, pour un projet logistique, a été abandonné par le porteur.

Considérant le Vœu Square Forceval : *Un nouveau champ des possibles*, déposé en Conseil du 19e arrondissement du 8 novembre 2022 par le Groupe des élu.e.s écologistes et citoyens.

Aussi sur proposition des élu.es écologistes et citoyens du 19ème arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- **soit demandé au préfet de police d'abroger l'arrêté n°2021-00985 du 24 septembre 2021 et de rouvrir le tunnel pour le rendre à la circulation des piétons et de cyclistes entre Paris et Pantin ;**
- **soit procédé rapidement à un Appel à Manifestation d'Intérêt pour installer un tiers lieu d'activité ou d'animation du Tunnel ;**
- **et dans l'attente, puisque l'urgence le justifie et pour une durée maximale d'un an, soit signée une convention d'occupation du domaine public, selon les dispositions de l'article L.2122-1-2 à L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.**